



FICHE DE POSTE

Chargé(e) de police de l'Environnement

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les patrimoines naturels et culturels et d'organiser, avec ses partenaires, un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. Le Parc amazonien de Guyane (PAG) a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'accompagner un développement économique et social local et durable sur un territoire de 3,4 millions d'hectares situé au centre et au sud de la Guyane. Créé en février 2007, ce parc national est à la fois un haut lieu de la biodiversité et le cadre de vie de plus de 18 000 Amérindiens, Bushinengés, Créoles, ...

Résidence administrative : Maripa-Soula (délégation territoriale du Maroni)

Statut : Poste de catégorie B ouvert prioritairement aux fonctionnaires (techniciens de l'environnement) et aux contractuels relevant du quasi-statut de l'environnement (OFB, parcs nationaux) et par défaut, aux contractuels de niveau équivalent, commissionné en tant qu'inspecteur de l'environnement.

Groupe RIFSEEP 2.

Logement de fonction en NAS

Missions :

Sous l'autorité du chef de la délégation, encadré par le chef de la délégation territoriale du Maroni et en lien fonctionnel avec le responsable Police et surveillance du territoire (Siège), le/la chargé(e) de police de l'environnement :

- Coordonne pour la délégation les actions de surveillance du territoire. Il/elle est à ce titre inspecteur/inspectrice de l'Environnement et membre de la Brigade Nature, impliqué(e) dans la réalisation des missions de terrain auxquelles il/elle participe régulièrement et plus particulièrement dans la lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI). Dans ce cadre, il/elle organise l'activité de l'équipe de la délégation spécialisée dans cette lutte (5 agents). Il/elle assure les échanges réguliers avec les gendarmes et les Forces Armées en Guyane, en poste à Maripa-Soula, pour la mutualisation des actions de LCOI.
- Fait respecter la réglementation du Parc amazonien et en surveille le territoire. Sous l'autorité du procureur de la République, il/elle est chargé(e) de missions de police judiciaire définies par la loi. En tant qu'inspecteur de l'environnement, il/elle est commissionné(e) et assermenté(e) pour rechercher et constater les infractions en particulier relatives à la réglementation du parc national et aux réglementations prévues par le code de l'environnement et les codes relevant de sa compétence.
- Apporte son soutien méthodologique et réalise un transfert de compétences aux inspecteurs de l'environnement de la délégation qu'il/elle anime, essentiellement sur le plan des procédures de police de l'environnement mais aussi pour l'observation et la remontée de données sur les patrimoines (naturels et archéologie). Consacre une partie de son temps aux activités LCOI sur les autres délégations et au siège, sous la coordination du responsable police et surveillance du territoire au sein du service PNC afin d'optimiser le déploiement de la brigade nature de l'Etablissement public.

- Collecte des informations et produit des données sur l'état des espèces, des habitats naturels, des milieux et des sites (archéologie), permettant d'enrichir les bases de données du PAG, la contribution au SINP et à l'inventaire du patrimoine archéologique du SRA.
- Explique les missions du Parc et son fonctionnement aux partenaires. Il/elle entretient un dialogue attentif avec les populations locales et les usagers du territoire pour remplir ses missions d'information et sensibilisation à la police de l'environnement.

Compétences :

- Maîtrise des textes et procédures juridiques (Code de l'environnement et Code minier) ;
- Commissionnement chasse, pêche, parc national, réserves naturelles, loi sur l'eau ;
- Connaissance des techniques de sensibilisation/information des publics ;
- Compétences en organisation et rapportage des missions terrain ;
- Compétences SIG, relevés GPS et maîtrise de l'outil informatique (bureautique) ;
- Connaissance des milieux naturels guyanais souhaitable.
- Permis B nécessaire.

Capacités :

- Sens des responsabilités, de l'obligation de discrétion ;
 - Expérience dans l'animation d'équipe, et capacité à travailler au sein d'un collectif ;
 - Très bonnes aptitudes aux relations humaines, notamment en milieu multiculturel et au dialogue avec les forces de l'ordre (armée et gendarmerie) ;
 - Autonomie, pédagogie et bonne écoute ;
 - Evaluation et gestion des risques, premiers secours ;
- Capacité à vivre et travailler en site isolé et à être autonome pour des expéditions en forêt amazonienne de plusieurs jours (bonne condition physique nécessaire).

Contexte matériel :

- Déplacements fréquents sur le littoral
- Possibilité de bénéficier de formations en Guyane et en métropole pour renforcer les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Echéance de recrutement : 01/01/2022

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : 08/12/2021

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

M. Pascal VARDON
Directeur du parc amazonien de Guyane
1 rue de la Canne à sucre
97354 Rémire Montjoly

A envoyer par courrier postal ou courriel à :
Françoise LEMAITRE-ANQUETIL - Responsable des Ressources Humaines
recrutements@guyane-parcnational.fr

Copie à
Stéphane DEFRANOUX - Chef de la Délégation du Maroni
stephane.defranoux@guyane-parcnational.fr